

Ultra Trail Des Fontaines

Règlement des épreuves

Article 1 : Présentation de la manifestation

- 1.1** L'UTDF, Ultra Trail Des Fontaines, est une manifestation sportive regroupant plusieurs épreuves de type Trail dans le Lot, au départ de la commune du Montat. Les épreuves empruntent à plus de 90% les chemins et monotraces ouverts pour l'occasion.
- 1.2** L'UTDF se déroulera les 6 et 7 février 2027 sur la commune du Montat (46090)
- 1.3** L'UTDF est organisée par l'association Montathlon Organisations
Siret 51055136900018
- 1.4** Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distances de la FFA.
- 1.5** La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, qui de ce fait renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés, ainsi que pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation.
- 1.6** Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

Article 2 : Présentation des épreuves

2.1 Les épreuves chronométrées

- UTDF
- Grand Trail du Chevalier
- Marathon du Malbec
- Belcours Trail
- Rose Marie Trail
- Cani-trail
- Trail de Combettes

2.2 Les épreuves libres

- Randonnées diurnes et nocturnes
- Cani-marche
- Courses enfants

2.3 Détail des épreuves

• UTDF

- Distance : 105 km
- Dénivelé : 4000 D+/D-
- Date et heure de départ : samedi 06 février 2027 à 6h00
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 5 dont 2 bases de vie + arrivée
- Bases de vie : 2 avec possibilité de sac de délestage, 1 seul assistant par coureur sur les bases de vie, entrée uniquement autorisée en présence du coureur et sur présentation du bracelet accompagnateur.
- Barrières horaires : 5 fixées à la sortie du lieu + 1 arrivée
 - 9h30 Ravitaillement 1 : k 18 720 D+ 780 D-
 - 12h00 Base 1 : k 34 1140 D+ 1140 D-
 - 17h00 Ravitaillement 2 : k 54 1920 D+ 2100 D-
 - 21h00 Base 2 : k 73 2860 D+ 2850 D-
 - 24h00 Ravitaillement 3 : k87 3280 D+ 3280 D-
 - 01h00 Arrivée : mise hors course après cet horaire sur tous les points du parcours
- Index UTMB / ITRA : 100 KM / 4 pts
- Age minimum au 31/12/2027 : 20 a
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, frontale plus piles, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau 1 l minimum, réserve de nourriture

• **Grand Trail du Chevalier**

- Distance : 69 km
- Dénivelé : 2850 D+/D-
- Date et heure de départ : samedi 06 février 2027 à 9h00
- Lieu de départ : Mont St Cyr, Cahors 46000

Une navette est proposée, en option uniquement lors de l'inscription, elle partira du Village du Trail, Le Montat 46090, à 8h00

- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 3 + arrivée
- Barrières horaires : 3 fixées à la sortie du lieu + 1 arrivée

- 13h00 Ravitaillement 1 : k 20 D+ D-
- 17h00 Ravitaillement 2 : k 54 1920 D+ 2100 D-
- 24h00 Ravitaillement 3 : k87 3280 D+ 3280 D-

- 01h00 Arrivée : mise hors course après cet horaire sur tous les points du parcours

- Index UTMB / ITRA : KM / 3 pts
- Age minimum au 31/12/2027 : 20 ans
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau 1 l minimum, réserve de nourriture, frontale et piles.

• **Marathon du Malbec solo : Qualificatif France Trails Longs Label Bronze**

- Distance : 44 km
- Dénivelé : 1870 D+/D-
- Date et heure de départ : dimanche 07 février 2027 à 8h00
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090

- Ravitaillements : 2 + arrivée
- Barrières horaires : 1 fixée à la sortie du lieu + 1 arrivée
 - 12h00 Ravitaillement 1 : k 20 780 D+ 740 D-
 - 16h00 Arrivée : mise hors course après cet horaire sur tous les points du parcours
- Index UTMB / ITRA : 50 KM / 2 pts
- Age minimum au 31/12/2027 : 20 ans
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau 1 l minimum, réserve de nourriture

• **Marathon du Malbec en relais :**

- Distance : 20 km relayeur 1 et 24 km relayeur 2
- Dénivelé : 780 D+/D- relayeur 1 et 1090 relayeur 2
- Date et heure de départ : dimanche 07 février 2027 à 8h15
- Lieu de départ relayeur 1 : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu de départ relayeur 2 : Mont St Cyr, Cahors 46000
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 2 + arrivée
- Barrières horaires : 1 fixée à la sortie du lieu + 1 arrivée
 - 12h00 Ravitaillement 1 : k 20 780 D+ 740 D-
 - 16h00 Arrivée : mise hors course après cet horaire sur tous les points du parcours
- Age minimum au 31/12/2027 : 20 ans
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau 1 l minimum, réserve de nourriture

- **Belcours Trail : Qualificatif France Trails Courts Label Bronze**

- Distance : 33 km
- Dénivelé : 1200 D+/D-
- Date et heure de départ : dimanche 07 février 2027 à 9h15
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 2 + arrivée
- Barrières horaires : 1 fixée à la sortie du lieu + 1 arrivée
 - 12h00 Ravitaillement 1 : k 15 470 D+ 470 D-
- Index UTMB / ITRA : 20 KM / 1 pts
- Age minimum au 31/12/2027 : 18 ans
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau

- **Rose Marie Trail**

- Distance : 14 km
- Dénivelé : 450 D+/D-
- Date et heure de départ : dimanche 07 février 2027 à 10h00
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 1 + arrivée
- Barrières horaires : aucune
- Index UTMB / ITRA :
- Age minimum au 31/12/2027 : 18 ans

- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie

• Trail des Combettes

- Distance : 7 km
- Dénivelé : 200 D+/D-
- Date et heure de départ : dimanche 07 février 2027 à 10h45
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : arrivée
- Barrières horaires : aucune
- Index UTMB / ITRA :
- Age minimum au 31/12/2027 : 16 ans
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie

• Cani-Trail

- Distance : 14 km
- Dénivelé : 450 D+/D-
- Date et heure de départ : samedi 06 février 2027 à 15h00
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 1 + points d'eau pour les chiens + arrivée
- Barrières horaires : aucune
- Age minimum au 31/12/2027 : 18 ans pour le coureur, 24 mois pour l'animal

- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau
- Vous devez vous conformer au règlement de la ffslc quant aux vaccinations et équipement.

• Cani-Marche

- Distance : 14 km
- Dénivelé : 450 D+/D-
- Date et heure de départ : samedi 06 février 2027 à 15h15
- Lieu de départ : Village du Trail, le Montat 46090
- Lieu d'arrivée : : Village du Trail, le Montat 46090
- Ravitaillements : 1 + points d'eau pour les chiens + arrivée
- Barrières horaires : aucune
- Age minimum au 31/12/2027 : 18 ans pour le coureur, 18 mois pour l'animal
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, réserve d'eau
- Vous devez vous conformer au règlement de la ffslc quant aux vaccinations et équipement.

• Randonnées

- Randonnée nocturne 7km 200 D+
 - Date et heure de départ : samedi 06 février 2027 à 19h00
 - Lieu de départ et arrivée Village du Trail, le Montat 46090
 - Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie, Frontale
- Randonnée diurne 7km 200D+ et 14km 450 D+
 - Date et heure de départ : samedi 6 à 15h00

- Lieu de départ et arrivée : Village du Trail, le Montat 46090
- Matériel obligatoire : téléphone chargé, sifflet, couverture de survie

• Courses enfants

- Sur des distances de 150 à 1500 m suivant l'âge, sur un circuit ludique en boucle et arrivées sous l'arche comme les grands.
 - Date et heure de départ : dimanche 07 février 2027 à 12h00
 - Lieu de départ et arrivée : Village du Trail, le Montat 46090

• Course Joëlettes

- Sur circuit bitume et herbe, pour une distance de 5 km
- Equipes de 5 coureurs dont 1 en situation de handicap
 - Date et heure de départ : samedi 06 février 2027 à 16h00
 - Lieu de départ et arrivée Village du Trail, le Montat 46090

Article 3 : inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions se font uniquement en ligne pour toutes les épreuves en dehors des randonnées, du cani marche et des courses enfants

3.1 Inscriptions en ligne sur CHRONO-START.COM

Dès mise en ligne par notre partenaire chrono-start : www.chrono-start.com.

3.2 Inscriptions sur place

Elles ne sont possibles que pour les courses non chronométrées et au minimum 30 minutes avant le départ de l'épreuve concernée

3.3 Retrait des dossards

Attention votre numéro de dossard est indispensable pour retirer le dossard

- **Le vendredi 5 février : pour les courses du samedi UNIQUEMENT**

De 15h à 18h à la salle des fêtes du Montat

- **Le samedi 6 février : UNIQUEMENT UTDF**

- **de 4h30 à 5h30 :**

à la salle des fêtes du Montat, site de départ

- **de 16h à 18h30**

à la salle des fêtes du Montat, site de départ

- **Le dimanche 07 février**

- **à partir de 6h**

à la salle des fêtes du Montat, site de départ

Article 4 : Matériel obligatoire

- Pour toutes les courses :

Un gobelet réutilisable disponible à l'inscription ou à la boutique du trail : **aucun gobelet sur les ravitaillements.**

Epreuves chronométrées uniquement : un dossard **porté sur le devant** et une puce.

Le trail des fontaines est engagé dans une démarche écoresponsable (cf art.15) donc aucun verre jetable ne sera à disposition sur les ravitaillements.

Des ecocup seront à la vente aux points d'inscription.

- **Pour les courses de nuit :**

Une frontale en état de marche avec une batterie ou des piles suffisamment chargées pour tenir la durée de l'épreuve.

- **Pour le marathon du Malbec, le Grand Trail du Chevalier et l'UTDF :**

Une couverture de survie

Un sifflet

Un téléphone portable avec le numéro de secours de l'organisation

Une réserve d'eau de 1 litre minimum

Une réserve alimentaire (gel ou autre)

- **Spécifiquement pour l'UTDF :**

Une frontale en état de marche avec une batterie de rechange (à laisser la base vie 2 éventuellement)

Une veste de pluie et un haut manches longues suivant les prévisions météo

Ces éléments seront contrôlés avant d'autoriser le coureur à prendre le départ.

Bâtons autorisés uniquement sur le Marathon du Malbec, le Grand Trail du Chevalier et l'UTDF

Article 5 : barrières horaires

Pour des raisons de sécurité, des temps de passage sont imposés aux coureurs à des points précis des parcours pour pouvoir continuer les courses.

Elles s'appliquent **à la sortie du lieu**.

Ces barrières sont calculées sur une moyenne de 5km/h.

Elles s'appliquent sur le Belcours Trail, le Marathon du Malbec, le Grand Trail du Chevalier et l'UTDF.

Reportez vous à la fiche en ligne de l'épreuve pour plus de détails.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des barrières en cas de conditions météo défavorables ou de circonstances exceptionnelles

Article 6 : Chronométrage et balise GPS

Le chronométrage électronique est effectué par un chronométreur agréé FFA utilisant un système de chronométrage électronique.

La puce est collée au dossard qui doit impérativement être **porté devant**.

Pour l'UTDF, une balise de suivi GPS sera fournie et devra être restituée à l'arrivée ou en cas d'abandon.

Toute puce non restituée à l'arrivée sera facturée 50 euros.

Article 7 : sécurité et respect de l'environnement

Les parcours sont tracés dans les collines, sur des chemins et des sentiers avec plus de 90% hors bitume.

La signalisation est assurée de manière suffisante avec de la rubalise de couleur, peinture au sol, flèches de couleur et drapeaux en fonction des possibilités offertes par le terrain. Un dispositif réfléchissant est prévu pour les épreuves de nuit.

De nombreux postes de sécurité et des signaleurs sont prévus tout au long du parcours.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule (motorisé ou non) et aucune assistance n'est autorisée en dehors des points de ravitaillement.

Il incombe à chaque coureur d'adapter son comportement aux règles de bon sens en termes de protection de l'environnement et de savoir vivre. Toute attitude volontairement contraire constatée entraînera la disqualification du concurrent :

- jet de déchets personnels en dehors des zones de ravitaillement
- circulation en dehors des sentiers balisés
- dégradation volontaire de l'environnement
- arrachage du balisage
- non-assistance à un coureur en difficulté
- Absence, falsification ou échange de dossard
- Non-respect des bénévoles de l'organisation

Article 8 : cani-trail et cani-marche

La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort athlétique est ouverte à toute personne de plus de 18 ans ayant l'aptitude à l'effort physique. Le chien devra être âgé de plus de 18 ou 24 mois suivant l'épreuve

La personne devra être reliée au chien par une longe de sécurité, le chien devant toujours se trouver devant.

Le cani-trail est organisé sur le circuit du Rose Marie Trail avec chronométrage.

Le cani-marche est organisé sur les circuits du Rose Marie Trail et du Trail des combettes à l'appréciation du coureur et sans chronométrage.

Les chiens pourront boire aux postes de ravitaillement.

Pour plus de détails, reportez vous à la fiche en ligne de l'épreuve et au site de la FFSLC.

Article 9 : ravitaillements et assistances

Les postes de ravitaillements, de contrôle (passage obligatoire) et de sécurité sont installés de long des parcours.

Les ravitaillements en liquide et solide (sucré et salé) sont présents de manière équilibrée.

Le ravitaillement à l'arrivée propose en sus : soupe au fromage, verre de bière.

Un repas d'après course sera proposé aux coureurs à l'arrivée, à réserver lors de l'inscription ou à acheter sur place aux food trucks présents.

Article 10 : droit à l'image, CNIL, RGPD

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation :

- un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celle-ci, ceci est valable également pour les courses enfants

- Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose des droits suivants sur ses données :
 - Accès à ses données personnelles
 - Rectification de données inexacts ou incomplètes
 - Suppression des données, sauf obligation légale de conservation (ex : résultats)

Toute demande relative à l'exercice de ces droits doit être adressée par e-mail.

Article 11 : récompenses et publication des résultats

Remise des récompenses pour chaque course aux trois premiers hommes et femmes scratch.

Pas de récompense par catégorie.

Les résultats seront disponibles en ligne sur le site du chronométreur dès les premières arrivées.

Article 12 : attribution de points ITRA et UTMB

Nos courses Rose Marie Trail, Belcours Trail, Marathon du Malbec, Grand Trail du Chevalier et UTDF sont inscrites à l'ITRA et classifiées UTMB World Series.

Vous trouverez sur le site de l'ITRA et de l'UTMB World Series toutes les informations utiles sur la difficulté de la course et sa classification.

En y participant vous augmentez ainsi votre cotation de coureur, les résultats étant transmis dans les jours suivants la course.

Article 13 : conditions générales, assurances

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des biens personnels des coureurs, y compris lorsque les biens sont sous la surveillance de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour y apporter des précisions, tenir compte des évolutions et contraintes légales auxquelles l'organisation pourrait être soumise et ce jusqu'à la veille de la course.

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie Allianz.

Tous les participants s'engagent à être couverts par une assurance responsabilité civile valide à la date de l'épreuve.

Les mineurs sont sous la responsabilité civile de leurs parents ou représentants de l'autorité parentale.

Par ailleurs, nous rappelons que tout coureur doit assistance à personne en danger. En cas de problème grave, les concurrents devront en avvertir l'organisation au plus vite.

Article 14 : annulations et exclusions

14.1 Annulation par l'organisation

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve (même en cours) ou de maintenir l'épreuve sur un circuit de repli (les engagements restent acquis).

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité ne pourra être perçue, un report du dossard sera automatiquement effectué.

Les coureurs seront avertis par tous les moyens possibles et devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

14.2 Annulation par le coureur

En cas de désistement pour convenance personnelle, aucun remboursement ni report ne sera effectué, sauf si le coureur a souscrit une assurance annulation lors de son inscription.

Cette assurance couvre **sur justificatif** les cas suivants :

- Décès ou maladie du coureur ou d'un proche au premier degré
- Perte d'emploi
- Annulation de vol ou refus de visa

La demande remboursement devra se faire dans les 30 jours suivants l'épreuve par email (exclusivement sur remboursementutdf@gmail.com) avec justificatif et RIB.

Le remboursement aura lieu sous trente jours, il se fait sur le montant payé par le coureur, hors frais de transaction et coût de l'assurance.

Sans justificatif et sans RIB, la demande ne sera pas considérée.

14.3 Exclusions

Tout manquement au présent règlement, exposera le coureur à des sanctions par pénalité de temps ou pénalité financière, voir à une exclusion en fonction de la gravité de la situation.

Article 15 : engagement écoresponsable

Depuis sa création jusque dans sa réalisation le jour J, l'UTDF s'engage pour réduire son empreinte.

Quelques exemples ?

Réduction des déchets par la sélection de produits sans suremballage, et incitation au tri par les coureurs.

Réduction des rejets par suppression des gobelets et mise à disposition de sac à déchets aux coureurs sur les points de ravitaillement.

Utilisation de balisage réutilisable et de balisage naturel.

Et bien d'autres détails comme le recours aux acteurs et produits locaux pour la nourriture et les boissons.

En venant courir vous contribuez à la propagation de cet état d'esprit Merci

Afin d'aller plus loin et de certifier de cet engagement, le trail des fontaines est labellisé par la Trail Runner Foundation (www.trailrunnerfoundation.com).

Article 16 : Restauration, douches et sanitaires

Un service de restauration par Foodtruck sera en place tout au long du weekend (divers menus dont végétarien), vous pouvez réserver un repas au moment de l'inscription ou l'acheter sur place.

Des douches chaudes sont à la disposition des coureurs de l'UTDF et du Grand Trail du Chevalier, accès par bracelet.

Des sanitaires sont à la disposition des coureurs à l'arrivée de chaque course.

Article 17 : hébergement

Ne cherchez pas, nous vous proposons une offre partenaire à quelques kilomètres du départ et à tarif coureur !

Possibilité d'hébergement à l'hôtel la chartreuse à CAHORS à tarif spécial Trail (numéro de dossard obligatoire)

Hôtel LA CHARTREUSE
Saint Georges 46 000 CAHORS
Tél : 05 65 35 17 37

contact@hotel-la-chartreuse.com

Article 18 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves de l'UTDF vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable en cas de non-lecture ou de mauvaise compréhension de celui-ci.

Chaque participant reconnaît par son inscription avoir pris connaissance, du règlement dans son intégralité, ainsi que des informations relatives à la sécurité, et aux conditions de modification du présent règlement quant aux parcours, aux horaires ou aux modalités logistiques sans pouvoir en prétendre dédommagement sous quelque forme que ce soit.